



FONDATION
D'ENTREPRISE
HERMÈS

DOSSIER DE CANDIDATURE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Manufacto, la fabrique des savoir-faire



Manufacto, la fabrique des savoir-faire est un programme de sensibilisation des nouvelles générations aux métiers de la main, initié par la Fondation d'entreprise Hermès et en partenariat avec les académies de Paris, Créteil, Lyon, Nice, Besançon, Bordeaux, Occitanie, Versailles, Normandie, les Compagnons du Devoir et du Tour de France, l'école Camondo, la villa Noailles, le Pôle expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin, le Campus des métiers et des qualifications design et industries créatives ainsi que la communauté d'agglomération Seine-Eure.

Critères d'éligibilité

Tout établissement dont les équipes pédagogiques sont convaincues de l'importance de la pratique artisanale dans un cadre scolaire, peut demander à intégrer le programme Manufacto, la fabrique des savoir-faire.

Il faut ensuite réunir les conditions suivantes :

- être un établissement scolaire public ou privé sous contrat ;
- constituer une équipe pluridisciplinaire prête à s'engager durant toute la durée du programme comprenant un enseignant référent sur toute la durée du programme.

Pour postuler à cet appel à candidatures :

- renseigner sur document libre :
 - l'inscription du projet Manufacto dans la progression pédagogique de la classe concernée, en cohérence avec le projet d'établissement ;
 - les liens entre les séances Manufacto et l'ouverture aux mondes professionnels, la découverte et la sensibilisation aux métiers ;
 - la liste des enseignants impliqués dans le projet et le nom de l'enseignant référent ;
 - le nombre d'élèves concernés par le projet
- signer la Charte du programme*, par l'enseignant référent et le chef d'établissement ou de l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) de circonscription.

* La Charte du programme est disponible en fin de ce dossier

Un Comité de sélection se réunit avant la rentrée scolaire afin de sélectionner les classes et valider leur entrée dans le programme Manufacto. Les établissements candidats seront informés de la sélection finale à la fin du mois de juin.

Le dossier de candidature pour l'année scolaire 2021-2022 est à retourner avant le 10 mai 2021 sur le site web

■ PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Initié en 2016 par la Fondation d'entreprise Hermès, avec l'académie de Paris, les Compagnons du Devoir et du Tour de France et l'École Camondo de Paris, Manufacto, la fabrique des savoir-faire est un programme de découverte de l'artisanat en milieu scolaire.

Pour l'année 2021-2022 Manufacto est proposé à 64 classes dans les académies de Paris, Créteil, Versailles, Lyon, Nice, Besançon et sous conditions géographiques aux académies de Bordeaux, Normandie, Occitanie.

Une convention cadre est établie entre la Fondation d'entreprise Hermès et chacune des académies participantes.

Manufacto a pour objectif d'ouvrir le regard des élèves, de leurs parents et de leurs enseignants sur le monde artisanal en expérimentant les métiers de la main sur un temps long. En faisant découvrir aux élèves les gestes liés au monde des savoir-faire artisanaux, le programme leur permet d'avoir une approche esthétique sur les objets qui les entourent. Enfin, Manufacto vise à promouvoir les valeurs portées par ces métiers, telles que la transmission, l'entraide et l'exigence.

Pendant 12 séances de deux heures, l'enseignant accueille dans sa classe un artisan et un assistant, en classe entière ou en demi-groupe, en fonction des séances. A partir du mois de novembre 2021, les élèves fabriqueront un objet de A à Z, et découvriront les gestes créateurs des métiers de maroquinier, menuisier, sellier et plâtrier-stucateur. Ils manipuleront ainsi les outils propres à chaque métier, mis à disposition par la Fondation d'entreprise Hermès.

À chaque niveau scolaire correspond un objet spécifique, imaginé par le studio de design BricheZiegler. La nature du métier abordé en classe donne l'occasion aux enseignants de faire des liens avec les programmes scolaires, de manière ludique et créative : au fil des séances, l'enseignant accompagne les élèves dans la rédaction d'un cahier de bord, véritable support pédagogique. Seront abordées par la pédagogie de projet, en fonction des différents niveaux :

- des notions de mathématiques, de français, d'arts plastiques...
- la découverte des matières, des savoir-faire et des gestes créateurs propres à ces métiers de l'artisanat, afin de relier Manufacto au parcours avenir ou tout autre dispositif de découverte des métiers et des mondes professionnels.

■ PROCESSUS DE CANDIDATURE

Critères de sélection

- Motivation de l'équipe pédagogique à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet de l'établissement ;
- Inscription de Manufacto dans le cadre des enseignements, du socle commun et/ou du parcours avenir ou de tout autre dispositif de découverte des métiers.

Calendrier

Du 29 mars au 10 mai 2021 : envoi des dossiers de candidature

De mai à juin 2021 : comités de sélection avec chaque académie

De juin à juillet 2021 : validation des établissements sélectionnés et retour aux participants

Septembre 2021 : identification des plannings des séances Manufacto par les établissements

Septembre 2021 : affectations des trios enseignants/artisans/assistants

Septembre ou octobre 2021 : une journée de séminaire de formation à destination des enseignants et des artisans

De novembre 2021 à mai 2022 : séances Manufacto en classes

De mars à juin 2022 : valorisation de Manufacto dans les établissements et les académies (fête de fin d'année, expositions...)

■ CONTACTS

Académie de Paris

Anne Frécharde - anne.frechard@ac.paris.fr

Académie de Créteil

Olivier Lefèvre - olivier.lefevre@ac-creteil.fr

Académie de Nice

Julien Giraud-Destefanis - julien.giraud-destefanis@ac-nice.fr

Académie de Lyon

Valérie Poirmeur - valerie.poirmeur@ac-lyon.fr

Académie de Besançon

Fabrice Peyrot - fabrice.peyrot@ac-besancon.fr

Académie de Bordeaux

Anouk Bidot - anouk.bidot@hermes.com

Académie de Normandie

Mylène Danous - iio27@ac-rouen.fr

Académie d'Occitanie

Véronique Joulié - veronique.joulie@ac-toulouse.fr

Académie de Versailles

Anouk Bidot - anouk.bidot@hermes.com

FAQ Manufacto

1. Qui peut candidater ?

Les établissements scolaires situés sur un territoire dont l'académie a signé un partenariat avec la Fondation d'entreprise Hermès pour le programme Manufacto peuvent candidater. Cette année les académies de : Paris, Créteil, Nice, Lyon, Besançon, Bordeaux, Versailles, Occitanie et Normandie sont concernées.

Les équipes pédagogiques des différents établissements, représentées par un enseignant référent, présentent une candidature pour une classe.

2. Quand puis-je candidater ?

L'appel à candidatures paraît sur le site de la Fondation d'entreprise Hermès au printemps. Nous vous encourageons à vous tenir informés de l'ouverture de cet appel à candidatures à travers le site, la newsletter ou les réseaux sociaux de la Fondation d'entreprise Hermès et des académies partenaires.

3. Mon établissement ne fait pas partie des académies partenaires, puis-je quand même candidater ?

Notre calendrier d'essaimage ne vous permet malheureusement pas encore de candidater. Cependant, nous vous invitons à nous joindre via le formulaire contact disponible sur le site de la Fondation d'entreprise Hermès en choisissant le sujet « Manufacto », afin de nous faire part de votre demande et de votre motivation. Nous espérons pouvoir très prochainement répondre positivement à votre demande.

4. Ma classe est sous dispositif ULIS, puis-je candidater ?

Le programme Manufacto, la fabrique des savoir-faire tient à affirmer une grande diversité quant au public scolaire auquel il s'adresse. Les classes sous dispositif ULIS sont donc encouragées à soumettre leur candidature.

5. Dois-je forcément candidater avec une équipe pédagogique (plusieurs enseignants dans le même établissement) ?

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il s'agit de présenter un projet cohérent avec l'ambition de l'établissement et les valeurs du programme Manufacto, la fabrique des savoir-faire. Toutefois dans le cas d'une candidature collective, un enseignant devra être désigné comme référent pour le projet.

6. Les classes REP sont-elles prioritaires ?

La diversité des publics scolaires participant au programme est une priorité pour l'équipe

Manufacto. Aussi, toutes les candidatures, qu'elles émanent de classes porteuses de dispositifs particuliers (ULIS, REP, SEGPA, UPE2A ...) ou non, d'établissements publics ou privés sous contrat, seront étudiées selon les mêmes modalités. Aucune classe n'est privilégiée ou prioritaire.

7. Puis-je postuler à nouveau si j'ai déjà participé à Manufacto (avec une autre classe/autre enseignant/autre niveau) ?

Nous serions heureux de collaborer à nouveau avec vous si vous le souhaitez. Les équipes ayant participé à Manufacto sont invitées à candidater pour la même classe ou non. Cependant, l'objectif vise à faire bénéficier du programme le plus de classes et d'établissements possibles. Ainsi, une même équipe ou une même classe ne pourra être sélectionnée plus de trois éditions d'affilée.

8. Puis-je choisir l'objet que je souhaite faire réaliser à ma classe ?

Les objets sont attribués en fonction du niveau et de l'âge des élèves, et dans l'optique de représenter l'ensemble des métiers artisanaux figurant au programme à savoir (la menuiserie, la maroquinerie, la sellerie-garnissage et la plâtrerie). Les équipes pédagogiques ne peuvent donc ni choisir le métier à faire découvrir à leur classe, ni l'objet réalisé. Cette répartition est assurée par l'équipe Manufacto.

RECRUTEMENT

1. Je suis artisan et j'exerce sur le territoire d'une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme ?

Si vous êtes artisan maroquinier, menuisier, sellier-garnisseur ou plâtrier stucateur, et que vous exercez sur les territoires des académies de : Paris, Créteil, Nice, Lyon, Besançon, Bordeaux, Versailles, Occitanie et Normandie nous serons ravis de collaborer avec vous dans le cadre du programme Manufacto, la fabrique des savoir-faire. Vous pouvez nous adresser votre candidature via le formulaire de contact du site de la Fondation d'entreprise Hermès en sélectionnant la rubrique « Manufacto ».

2. Je suis étudiant en design, beaux-arts ou arts appliqués sur une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme en tant qu'assistant ?

Si vous êtes étudiant à Camondo, école partenaire du programme, vous pouvez vous rapprocher de votre équipe pédagogique afin de postuler en tant qu'assistant au programme Manufacto, la fabrique des savoir-faire. Si vous êtes étudiants dans une autre école de design, beaux-arts ou arts appliqués sur les territoires des académies de : Paris, Créteil, Nice, Lyon, Besançon, Bordeaux, Versailles, Occitanie et Normandie, vous pouvez nous adresser votre candidature via le formulaire de contact du site de la Fondation d'entreprise Hermès en sélectionnant la rubrique « Manufacto ».

Charte du programme Manufacto

Vocabulaire spécifique

Trio : enseignant référent, artisan et assistant

Séance : séquence de 2h du programme avec les élèves (le programme comporte 12 séances)

Équipe Manufacto : équipes de la Fondation d'entreprise Hermès, des Compagnons du Devoir et du Tour de France

Coordinateur régional : référent Manufacto d'un territoire donné

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME MANUFACTO

Contexte

Lu et approuvé

Le projet Manufacto s'inscrit dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet d'établissement.

Durant toute la durée du programme, votre contact privilégié est le coordinateur Manufacto de votre académie (coordinateur régional).

Planification

Lu et approuvé

Le programme Manufacto démarre au mois de novembre et est constitué de 12 séances sur un rythme régulier, choisi par le trio (hebdomadaire ou bimensuel).

Le créneau horaire dédié au programme doit être fixe : même créneau horaire toutes les semaines ou toutes les deux semaines.

Candidature

Lu et approuvé

Plusieurs classes d'un même établissement peuvent participer à Manufacto sur la même année, sous réserve de candidater séparément.

Manufacto est un programme pluridisciplinaire, qui peut être porté par plusieurs enseignants, mais un seul doit être désigné comme référent pour l'équipe Manufacto. Un seul objet sera fabriqué par l'équipe du ou des enseignants participants.

Règlement et sécurité

Lu et approuvé

Le règlement de l'établissement scolaire et les règles de sécurité s'appliquent à toutes les activités menées dans le cadre du programme Manufacto, quel que soit le lieu où se déroulent les séances.

L'enseignant référent s'engage à rappeler aux élèves les règles de vie en atelier pour assurer la sécurité en classe. L'équipe pédagogique conserve la responsabilité de la classe engagée dans les activités du programme Manufacto et veille au bon déroulement des séances.

RÔLE ET ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Accueil des intervenants externes

Lu et approuvé

L'équipe pédagogique s'engage à faciliter l'accueil des intervenants extérieurs (trios, livreurs, équipe Manufacto, journalistes, etc.).

Réunion d'information

Lu et approuvé

Avant le démarrage des séances en classe, une réunion d'information et de formation est prévue par l'équipe Manufacto pour les enseignants, les artisans et les assistants du programme. La présence de l'enseignant référent est obligatoire.

Plateforme Manufacto et calendrier des séances

Lu et approuvé

Le trio s'engage à transmettre en temps voulu à l'équipe Manufacto les calendriers d'intervention et à les mettre à jour, ceci afin de faciliter les visites par l'équipe Manufacto, les équipes académiques ou par les journalistes intéressés.

L'enseignant référent doit prévenir directement les autres membres du trio en cas d'empêchement et/ou de changement de planning, et en informer le coordinateur régional.

Le trio s'engage à s'inscrire et à renseigner les informations requises pour le déroulement du programme sur la plateforme Manufacto dédiée, dont l'adresse sera communiquée aux participants.

Demi-groupes

Lu et approuvé

L'équipe pédagogique doit anticiper les quatre séances du programme qui se déroulent en demi-groupe, et la gestion des élèves de l'autre demi-groupe si besoin.

Carnet de bord

Lu et approuvé

L'enseignant accompagne les élèves dans la rédaction du carnet de bord servant de support au projet.

Trombinoscope

Lu et approuvé

L'équipe pédagogique fournit aux intervenants extérieurs (artisans et assistants) le trombinoscope de la classe.

LOGISTIQUE ET MATÉRIEL

Espace de travail

Lu et approuvé

L'équipe pédagogique doit mettre à disposition une salle adéquate, disposant d'un point d'eau, d'une réserve ou d'un lieu de stockage proche ou attenant.

Kits d'outils et de matières

Lu et approuvé

L'équipe pédagogique est responsable de la réception des kits d'outils et de matières confiés par la Fondation d'entreprise Hermès, de leur entretien, de leur stockage, de leur inventaire à la réception et au retour. A la fin du programme, les kits confiés seront récupérés par la Fondation d'entreprise Hermès.

L'équipe pédagogique communique au coordinateur régional un contact au sein de l'établissement pour la bonne réception des kits le jour de la livraison.

Le matériel est prévu pour 33 personnes, élèves et chaque membre du trio compris. Si la classe est supérieure à 30 élèves, il est du ressort de l'équipe pédagogique de prévenir l'équipe Manufacto avant le démarrage du programme.

COMMUNICATION

Lu et approuvé

Toute communication de l'établissement (réseaux sociaux, site internet, blogs, etc.) sur sa participation au programme est possible et encouragée. Elle se prépare en faisant valider en amont la publication à l'équipe Manufacto.

Manufacto donne naissance à des productions d'élèves telles que les objets et les carnets de bord : toutes ces productions sont susceptibles d'être valorisées par l'équipe Manufacto sur différents supports et lors de divers événements des partenaires du programme.

Dans le cadre de la valorisation et de la communication du programme, une attestation de droit à l'image de chaque participant (professeurs et élèves) pourra être demandée et signée dès le démarrage du programme en classe.

Le non-respect de cette charte peut amener l'équipe Manufacto à suspendre la participation de l'établissement au programme pour l'année en cours.

Signature et cachet de l'IEN de
circonscription (premier degré) ou du chef
d'établissement (second degré) :

Signature de l'enseignant référent :